

COMPTE RENDU SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la Présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

Etaient présents : COUSINARD Lydie, ÉDON Dominique, GUÉHO Sigrid, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LEBORRE Michel, LE CAIGNARD Christelle, MORING Pierre, SOUVRAY Jérôme.

Absents et excusés : CADILLON Marina, RIOUL Xavier, LEBORGNE Aurélie.

Secrétaire de séance : Christophe LAMY, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu du 25 octobre 2024

VENTE DE LOGEMENTS SARTHE HABITAT

SARTHE HABITAT propose à la vente des logements dans un programme annexé dans la prochaine convention d'utilité sociale de 2026 à 2031. Il s'agit du 7, 9, 11 et 13 Impasse des 4 vents soit 4 logements. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la mise en vente des logements SARTHE HABITAT, situés au 7, 9, 11 et 13 Impasse des 4 vents et dit que les parcelles situées devant les logements section A n°1253 d'une surface cadastrale de 165 m² et section A n°1386 d'une surface cadastrale de 105 m², appartenant à la commune et la parcelle devant le 13 Impasse des 4 vents non cadastrée, feront parties de la vente des logements.

TARIF BONS DE NOËL DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, il est proposé de distribuer un bon de Noël aux personnes de la commune, âgées de plus de 70 ans. Pour faire face à la hausse des prix, il est proposé d'en augmenter le montant. Vu l'avis de commission "action sociale" en date du 12 novembre 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de distribuer des bons de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans, qui seront établis comme suit :

1 bon de 15€ pour les personnes seules, 2 bons de 15€ pour les couples.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le solde du chapitre 012 ne couvrira pas les salaires de décembre 2024. Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Vu le budget de la Commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2024 suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - Compte 6068 "fournitures non stockées" - 1 500 €

Chapitre 012 - Compte 6413 "personnel non titulaire" + 1 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative n° 1 du budget COMMUNE.

INVESTISSEMENTS 2025

Propositions d'investissements pour 2025 : fin des travaux de l'accueil périscolaire et achat du bâtiment, passage en leds de l'éclairage public, enduit sur le local chaudière du point lecture et abri à vélo sur le parking en face de l'école primaire, travaux d'écluse sur la rocade du Muguet, installation de la tyrolienne, douche de l'atelier municipal et une débroussailleuse électrique et un camion-benne.

NOMINATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DEUX DELEGUES SUPPLEANTS
SIAEP DE REGION VIVE PARENCE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SIAEP de la Vive Parence et le SIAEP de Montfort le Gesnois vont fusionner en 2025. La commune doit nommer 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

NOMME les délégués titulaires : Jérôme SOUVRAY et Lydie COUSINARD

NOMME les délégués suppléants : Sigrid GUÉHO et Michel LEBORRE

PROJET ARTISTIQUE PREAUX DES ECOLES
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'équipe pédagogique présente un projet artistique : réalisation de fresques pour les préaux des 2 écoles. Le coût de cette réalisation est de 3 600.00€. Elle a obtenu une subvention de 1 000€ de la délégation Régionale Académique à l'éducation Artistique et Culturelle. Elle sollicite l'aide de la commune pour un montant de 600€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de participer à la réalisation de la fresque, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle et autorise le Maire à verser la somme de 600€ à la coopérative scolaire. 6 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

DIVERS

- Une demande de subvention sera déposée au titre de la DETR et Fonds de Concours pour l'achat du bâtiment au 1 place de l'église.
- Une demande de subvention sera déposée au titre du Fonds de concours pour le passage en leds de l'éclairage public.
- Une demande de subvention sera déposée au titre des amendes de police pour l'écluse sur la rocade du Muguet.
- Il faudra prévoir une ligne de trésorerie début 2025 pour payer les travaux de l'accueil périscolaire.
- Coût de revient de la cantine scolaire pour 2023/2024 : 9.95€
- Coût de revient de la cantine scolaire pour septembre et octobre 2024 : 8.06€
- Coût de revient de l'accueil périscolaire 2023/2024 : 1.27€ le quart d'heure
- Coût de revient par élève à l'école primaire : 269.33€
- Coût de revient par élève à l'école maternelle : 1687.67€
- Assemblée générale de la chorale le 10 décembre à 20h30 à la salle des fêtes
- SIAEP : les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du 11 juillet 2024, des délibérations du 7 novembre 2024 ainsi que du rapport annuel du délégataire pour 2023 et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable.

Séance levée à 21h30